



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

Les rapports suivants de la Région Réunion :

- Budget 2024 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2024 ;
- Rapport d'activité 2023 ;
- Comptes de gestion 2023 ;
- Comptes administratifs 2023 ;
- Budget Région – Budget principal, annexes et autonomes / Affectation de résultat 2023 ;
- Approbation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et son rapport annuel.

Assemblée plénière du 26 juin 2024

Avis adoptés à l'unanimité des conseillers présents et représentés



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***Le Budget 2024 – Projet de budget supplémentaire /
Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2024***

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n°2 – Budget supplémentaire pour l'exercice 2024. Il souscrit aux nouvelles actions régionales inscrites notamment en investissement tout en s'interrogeant sur les capacités effectives des petites et moyennes entreprises (PME/TPE) réunionnaises à accéder à cette commande publique régionale. Aussi préconise-t'il d'une part un soutien et un accompagnement régional à des actions relevant de l'ingénierie de projet et financière à destination de ces PME/TPE et d'autre part, la constitution au niveau du Conseil régional d'un portefeuille d'études permettant le lancement rapide de dossiers de consultation des entreprises.

Assemblée plénière du 26 juin 2024



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

Les rapports suivants de la Région Réunion :

- Rapport d'activité 2023 ;
- Comptes de gestion 2023 ;
- Comptes administratifs 2023 ;
- Budget Région – Budget principal, annexes et autonomes (affectation de résultat 2023).

Assemblée plénière du 26 juin 2024

Groupe permanent

Affaires européennes, financières et budget du Conseil régional, affaires générales

Répondant à la saisine de la Présidente du Conseil régional, le CCEE de La Réunion se prononce sur le compte administratif et le bilan d'activités de la collectivité pour l'exercice 2023.

Présenté chaque année par le Conseil régional pour approbation par l'assemblée délibérante, le compte administratif (CA) fait état de l'exécution budgétaire pour l'exercice précédent. Il permet ainsi de vérifier la mise en œuvre effective de la stratégie financière du Conseil régional de La Réunion et de mesurer l'évolution des principaux indicateurs budgétaires.

Considérant que ce projet de compte administratif s'inscrit pleinement dans le projet de mandature 2020-2026 de la majorité régionale actuelle ainsi que dans le déploiement des orientations budgétaires débattues en novembre 2022 et des projets de budget primitif et de décisions modificatives votées respectivement en décembre 2022 et courant 2023, le CCEE prend acte du compte administratif 2023.

En effet, malgré un contexte politique national incertain et eu égard à la dégradation de la situation géopolitique internationale générant en corollaire une hausse de l'inflation et, par conséquence, une détérioration des recettes, le Conseil encourage la collectivité régionale à poursuivre cette trajectoire de redressement.

Cette continuité d'action est plus que nécessaire car si les fonds européens sont soustraits de la masse budgétaire de la section d'investissement ($627-297 = 330$ millions d'euros), de la section de fonctionnement ($498-57 = 441$ millions d'euros), la nécessité d'implication de la Région sur fonds propres devient beaucoup plus importante.

Sur le fonds, le CCEE comprend l'action de la collectivité régionale qui a su mobiliser des crédits européens pour investir. Mais vu le contexte sera-t-elle toujours en mesure de le faire ? Et quelles marges de manœuvre a-t-elle pour maintenir un tel niveau budgétaire tant dans la section d'investissement que de fonctionnement pour mener à bien ses politiques publiques régionales ? Il est à souligner en effet, que *le contexte est difficile* car :

- La situation politique européenne a évolué depuis le 09 juin dernier ;
- *Des mesures exogènes pèsent [...] sur la masse salariale ;*
- *L'inflation est persistante ;*
- *La forte hausse des taux d'intérêt [...] se traduit par une dégradation du coût de la dette ;*
- *Le ralentissement de l'évolution des produits de la fiscalité locale (octroi de mer régionale) et nationale (TVA) [...] dégradent les recettes et in fine l'épargne.*

A cela se rajoute, en terme de dépenses de fonctionnement en hausse dans le cadre des missions transversales de la collectivité, une croissance de + 106 % (soit + de 13,5 millions d'euros) de provisions exceptionnelles NRL.

En conclusion, le CCEE attire l'attention de la collectivité sur la nécessité d'envisager une gestion plus dynamique de son épargne et de doter ses directions supports de l'activité régionale interne de moyens humains suffisants pour que des économies puissent être faites à long échéance. En effet, sur le plan des ressources humaines, si des arbitrages budgétaires peuvent sur le moment apparaître comme des économies, ils peuvent se transformer en dépenses significatives à moyen ou long terme.

Le constat, transverse à l'ensemble des commissions, est celui d'un délai de traitement des dossiers de fonds européens s'allongeant de plus en plus avec des effets ciseaux lié à la conjonction de la nécessité de traitement de la fin des dossiers du POE 2014-2020 et la mise en œuvre des nouveaux dossiers 2021–2027. Cela génère une somme de travail qui semble incompatible avec l'effectif, actuellement dévolu à ces services. La conséquence en est l'allongement des délais de traitement.

Un allongement qui constitue une problématique importante pour les administrés dans la mesure où de fait, les temps de mise en œuvre sont raccourcis et placent les structures opérationnelles dans l'incapacité d'aller au bout de leurs programmes d'action, les obligeant à rembourser une partie de subvention attribuée. C'est donc un cercle vicieux qu'il convient de briser.

**Avis des commissions du Conseil de la culture,
de l'éducation et de l'environnement :**

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

Axe 1

**Le développement humain et solidaire :
La pierre angulaire de la mandature**

POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE

Les droits culturels, une voie vers le progrès social et humain

Dans l'introduction du bilan d'activités (BA) pour le secteur considéré, la collectivité pose le constat selon lequel « les attentes du secteur restent très fortes et difficiles à satisfaire dans leur intégralité ». La commission « Vivre ensemble » se réjouit que les attentes soient fortes car cela indique le dynamisme des acteurs impliqués dans notre vie culturelle et artistique. Nous partageons le constat que si celles-ci restent difficiles à satisfaire, cela révèle en revanche, que les moyens affectés à l'accompagnement de cette vitalité ne sont pas encore à la hauteur de celle-ci. Nous pouvons en faire le constat, par exemple pour ce qui concerne les nombreux cadres d'intervention des dispositifs culturels dont la révision figurait déjà dans les orientations budgétaires 2022, comme une grande urgence en vue d'une refondation. Or, « le chantier de refondation des cadres » est reporté en 2024.

L'ambition de parvenir à l'excellence culturelle annoncée doit, pour qu'elle soit effective, trouver sa traduction dans les moyens qui lui sont réellement attribués.

Synthèse financière :

En euros	BP 2023 AE/AP	CA 2023 AE/AP	BP 2023 CP	CA 2023 CP
Fonctionnement Autorisation d'engagement (AE)	15 573 890	15 688 287	15 270 585	14 728 967
Investissement Autorisation de programme (AP)	8 010 000 €	3 040 864	12 235 000	3785 047

La mise en regard des chiffres du compte administratif (CA) avec ceux du budget primitif fait ressortir d'emblée un niveau d'engagement insuffisant des autorisations de programme votées pour la section Investissement.

La commission « Vivre ensemble », lors de son avis sur le budget primitif de l'exercice 2023 avait salué l'augmentation de l'enveloppe consacrée à la section investissement, celle-ci passant de 4 296 100 € (au BP de 2022) à 8 010 000 €. Or, il ressort du bilan administratif en question, que **seuls 3 040 864 € ont été engagés, soit un différentiel de 5 171 136 €, qui représente les 2/3 du montant initial.** Ce constat est évidemment dommageable pour le secteur de la culture qui ne bénéficie déjà pas d'un budget à la hauteur de ses attentes.

La commission a procédé à l'examen détaillé des réalisations budgétaires au regard des inscriptions au budget primitif, selon les axes stratégiques définis par la collectivité :

I - Faciliter l'égal accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation, à l'enseignement artistique et culturel

Action 1 : Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens

La commission, lors de son avis sur le BP 2023, avait également noté une augmentation de 25 % du budget dédié à cette action, qui est passé de 80 000 € en 2022 à 100 000 € en 2023. Elle relève malheureusement un engagement réel de 65 000€ seulement, ainsi qu'une réalisation ne représentant que le tiers de cette somme, soit de 22 119 € !

Gageons que la réalisation pour 2024 sera à la hauteur de l'enveloppe budgétaire annoncée dans le BP du même exercice, soit 110 000 €.

La commission ne peut s'empêcher de déplorer cet état de fait, qui, elle le rappelle, ne suffira pas à contribuer à un égal accès à la culture, pour les jeunes Réunionnais, notamment les plus défavorisés. Le constat est que, malgré la faiblesse des objectifs annoncés, la réalisation n'est toujours pas à 100 %. La collectivité devrait se doter des moyens de la réalisation de son ambition pour les jeunes.

De manière générale, les dispositifs qui s'inscrivent dans ce cadre ne sont pas encore suffisamment développés. Considérons, pour exemples, les deux dispositifs suivants :

- le Pass culture : 41 sorties impliquant 1 057 élèves – 15 lycées
- lycéens et apprentis au cinéma : 4 790 lycéens bénéficiaires¹

Le nombre de bénéficiaires concernés par ces dispositifs, rapporté à la population scolaire potentiellement concernée (soit plus de 40 000 lycéens en plus des milliers d'apprentis) démontre clairement l'insuffisance de l'aide à l'éducation culturelle en général.

S'agissant de l'éducation à l'image, ce dispositif national demande à être étendu, urgemment, au plus grand nombre. Cette forme d'éducation est capitale pour les jeunes exposés aux écrans et confrontés aux images en permanence. Ce dispositif constitue aussi un outil indispensable au développement de leur sens critique.

La commission suggère fortement à la collectivité d'identifier ce qui fait obstacle au développement de ces dispositifs.

Action 2 : Développement de l'enseignement artistique : le Conservatoire à rayonnement régional (CRR)

Accompagnement du Conservatoire dans ses missions :

Il est constaté une baisse d'inscription de 120 élèves, rapportée aux prévisions. Les inscriptions de la rentrée de 2024 au CRR permettront de vérifier si l'explication avancée, à savoir, « une situation conjoncturelle liée au départ des grands élèves, après le baccalauréat », est avérée.

Par ailleurs, le report de l'ouverture de classes à horaires aménagés, expliqué par « la non validation du projet d'établissement », interpelle la commission.

¹ Ce dispositif scolaire s'inscrit dans la politique de sensibilisation et d'éducation artistique du jeune public conduite par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Il s'adresse aux élèves des lycées d'enseignement général et professionnel, publics et privés, des lycées agricoles et des centres de formation des apprentis (CFA). Dans ce cadre, les lycéens et les apprentis découvrent des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, ils se constituent les bases d'une culture cinématographique. Ce dispositif est proposé par l'académie de La Réunion, la Direction des affaires culturelles de La Réunion, la Région Réunion en partenariat avec l'[Agence Film Réunion](#), [Ciné\(F\)estival](#) et le [CNC](#).

Pourquoi ce projet n'a-t-il pas été validé ? Quelles ont été les conséquences pour les élèves ? Cette situation a certainement été préjudiciable au bon fonctionnement du CRR. Aussi, il aurait été intéressant de disposer d'éléments explicatifs de ce statu quo.

II - Renforcer les actions de développement et de structuration des secteurs culturels

Action 1 : Le Schéma régional du spectacle vivant :

	Fonctionnement	
	AE	CP
Budget Primitif 2023	1 295 000	1 160 575
Compte administratif	1439 353	1 505 906

→ *Aider les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant*

Il est à souligner ici une légère augmentation de l'enveloppe initiale de 144 353 €, en cours d'exercice budgétaire ; cependant, au vu du nombre de salles de création et de diffusion sur le territoire (une trentaine de lieux - équipements, qui représentent près de 180 emplois), l'objectif de n'en soutenir que 14, reste encore insuffisant.

→ *Le dispositif Guétali*

Cible : 50 structures – nombre réel : 38

L'objectif affiché de 800 représentations n'a pu être atteint, seules 580 ont pu être mises en œuvre, soit 220 représentations de moins ! Par ailleurs, Il est mentionné dans les « éléments de diagnostic » de la collectivité, «71 propositions non conformes». La commission avait déjà relevé dans son avis sur le 2023, une certaine faiblesse du volet médiation de ce dispositif, ce qui constitue également une entrave au développement de cette action culturelle de proximité, et à l'ambition de la collectivité pour l'éducation culturelle.

Par ailleurs, si l'ouverture du dispositif Guétali aux artistes plasticiens est à évaluer, sa mise en œuvre ne semble, cependant pas adaptée à la profession. **La commission invite la collectivité à initier une concertation avec les représentants du secteur.**

→ *Le PRMA*

Nombre de dispositifs de soutien à la filière musicale – Cible :10 réalisé : 10

La commission s'étonne du petit nombre de dispositifs accompagnés. Quels sont-ils ? En outre, elle aurait souhaité disposer d'éléments de bilan, en toute transparence. Les acteurs sont inquiets quant à l'avenir de cette structure.

→ *Le contrat de filière des musiques actuelles*

Cibles : 2 – réalisé : 0

Les éléments de diagnostic : « L'année 2023 a été consacrée à l'évaluation du contrat de filière et à l'élaboration du nouveau contrat. Lancement des 1^{ers} appels à projets au 1^{er} semestre de 2024 ».

La commission invite la collectivité à réduire sensiblement de manière générale, les délais de gestion de ses dispositifs ; il est indispensable de raccourcir le délai trop long qui s'écoule entre la fin d'un contrat de filière et la mise en œuvre du nouveau. Une anticipation pourrait vraisemblablement permettre de remédier à ce genre de situation, d'autant plus que l'objectif affiché dans le BP était bien une continuité...

Action 2 : Schéma régional des enseignements artistiques : développer l'offre d'enseignement artistique

	Fonctionnement	
	AE	CP
Budget primitif 2023	650 000	650 000
Compte administratif	620 644	500 103

→ **Accompagner les programmes d'actions et d'investissement**

Cibles : 14 écoles – réalisé : 16, soit + 2 écoles bénéficiant du soutien des structures enseignant le théâtre.

L'écart entre les engagements et les réalisations reste toujours important, une non réalisation de 150 000 € sur un montant de 650 000 € inscrits au BP.

→ **Initier une dynamique de coopération entre les collectivités**

S'agissant de ce point, il aurait été intéressant d'avoir plus d'éléments relatifs à la concrétisation de ces réunions inter-collectivités.

La commission invite les élus de La Région à engager une réflexion globale en concertation avec l'Etat et le Conseil Départemental sur l'organisation de la culture sur le territoire.

→ **Accompagner l'écriture des projets d'établissement**

Cible : 7 écoles - réalisé : 9

Il serait judicieux de disposer d'éléments sur le nombre d'établissements qui auraient besoin d'un accompagnement et le volume de demandes formulées, cela permettrait une meilleure analyse de cette action.

→ **Améliorer la qualité de l'enseignement et permettre l'évolution des pratiques pédagogiques**

Nombre de formations : Cible : 3 – réalisé : 4

Action 3 : Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise

	Fonctionnement	
	AE	CP
Budget Primitif 2023	150 000	150 000
Compte administratif	163 460	120 792

Nombre de projets d'édition soutenus : cibles : 6 associations – 15 entreprises – réalisé : 6 associations – 9 entreprises

→ **Accompagnement d'initiatives sur les plans national et local**

Nombre d'associations/dispositifs accompagnés : Cible : 8 – réalisé : 15 – « plus de salons accompagnés ».

→ **Actions livres et librairies**

Nombre de projets d'édition soutenus, cibles : 6 associations – 15 entreprises – réalisé : 6 associations et 9 entreprises.

La commission a toujours attiré l'attention de la collectivité sur la nécessité d'accorder une place plus importante à la littérature. Le budget qui lui est consacré est bien trop modeste et le soutien à la création, nettement insuffisant. En outre, la réalisation n'atteint pas encore les 100 % !

Il ressort que la complexité du montage des dossiers constitue un obstacle majeur pour les bénéficiaires potentiels de ces dispositifs. Une simplification du dossier de demande de subvention et une réduction des délais de traitement pourraient certainement contribuer à un meilleur taux de réalisation de cette action.

En outre, eu égard aux graves problèmes de santé publique liés à l'utilisation addictive des écrans dès le plus jeune âge, la commission exhorte la collectivité à soutenir de manière plus affirmée la création littéraire et le développement de la filière.

Action 4 : Le Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels – SODAVI

→ *Accompagnement du FRAC*

Nombre d'expositions dans des lieux diversifiés - Cibles 6 – réalisé : 9

→ *Programmation d'expositions à la Villa de la Région*

Cible : 6 – réalisé : 9

→ *Mise en œuvre de la politique d'acquisition d'œuvres et de la gestion de la collection de la Région*

Nombre d'expositions en dehors de la collectivité - en particulier diffusion dans les lycées - Cible : 4 - réalisé : 1 (1 exposition au lycée Mahatma Gandhi en décembre 2023).

Des objectifs plus ambitieux de monstration des œuvres, notamment dans les établissements scolaires participeraient grandement au développement de l'éducation artistique et culturelle affichée par la collectivité. Les éléments de diagnostic évoqués, notamment, « les contraintes de calendrier des établissements scolaires, problématiques de logistique liées à la gestion de la collection » ne doivent pas conduire à réévaluer l'objectif mais à réfléchir à une gestion/coordination avec les établissements, bien en amont.

→ *Le Sodavi - Schéma d'orientation des arts visuels*

La commission espère vivement que le Sodavi dont la création a été proposée par le Conseil, depuis 2017, puisse enfin être effectif dans les délais les plus courts. Les professionnels du secteur des art visuels s'interrogent légitimement sur la volonté de La Région d'accompagner les dynamiques portées par des artistes issus pour un grand nombre d'entre elles-eux de l'École supérieure d'Art, soutenus par le Frac-Réunion² en co-construction avec les opérateurs associatifs.

Action 5 : Le Schéma régional du patrimoine culturel

Il était annoncé, pour 2023, la réflexion à la mise en œuvre de ce Schéma dont la Région est la Cheffe de file. Or, ce chantier n'a pu être mené au motif que « les ressources pour sa conception n'ont pu être identifiées et mobilisables ». La commission aurait souhaité avoir un éclairage sur les raisons évoquées.

L'objectif de ce Schéma est de permettre une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire. La commission espère que l'identification et la mobilisation des ressources seront effectives au cours de l'exercice budgétaire de 2024.

² Il existe 23 Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) dont deux implantés hors hexagone : en Corse et à La Réunion

III - Rénover l'accompagnement aux acteurs culturels

	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Budget Primitif 2023	1760 000	1 880 000	1 450 000	1 430 000
Compte administratif	1575 000	1 536 328	1 144 027	893 638

Action 1 : Rénover le soutien aux acteurs culturels

→ La révision des dispositifs existants

Cible : 25 - réalisé 58

La commission relève que « la refondation des dispositifs est reportée à 2024, pour une mise en œuvre des cadres transversaux en 2025 ». Ce « vaste chantier » était déjà présenté comme étant prioritaire depuis plusieurs années. Nous espérons que cet objectif sera enfin tenu en 2024.

→ Prime régionale à l'emploi

Cible : 10 : - réalisé 7 – « éléments de diagnostic, dispositif limité aux libraires depuis 2023 » ;

Action 2 : Mettre en place des résidences d'artistes au MoCA

Aucune réalisation en 2023, sur les 6 prévues. Les éléments de diagnostic font état de l'indisponibilité du lieu, entre autres... » **Une réflexion plus globale sur les possibilités d'accueil de résidences d'artistes dans d'autres lieux doit être menée.**

À ce propos, la commission rappelle qu'elle avait déjà proposé, dans son avis sur le BP de 2024, d'autres possibilités de lieux. **Une collaboration avec les lieux intermédiaires est également une solution à envisager ; ces derniers accueillent déjà des artistes en résidence et mériteraient d'être soutenus par la collectivité dans le développement de cette mission.** En outre, cela participerait également et avantagusement de l'innovation culturelle !

IV - Encourager la formation professionnelle culturelle et artistique

Action 1 : Formations artistiques et culturelles

	Fonctionnement	
	AE	CP
Budget Primitif 2023	650 000	650 000
Compte administratif	620 644	500 103

La commission aurait apprécié disposer d'un meilleur éclairage s'agissant des formations dispensées. Il en est mentionné 2 pour 2023, mais pour combien de stagiaires ? Quels contenus ? Quels sont les besoins identifiés et les publics bénéficiaires ?

V - Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population

	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Budget primitif 2023	8 855 890	8 811 010	860 000	850 000
Compte administratif	8 302 040	7 790 643	280 000	219 153

Il est constaté en section de Fonctionnement, un écart de 553 850 € entre les inscriptions au BP et l'engagement réel mentionné dans le CA, et en CP, il est de 1 021 000 euros. Concernant la section Investissements, l'AP réelle est de 580 000 € de moins que celle votée au BP.

Action 1 : Faire connaître et valoriser le patrimoine culturel

Au vu du CA :

AE : 1 783 030 - CP : 1 308 096

Le différentiel atteint presque le demi-million d'euros (474 943 €), ce qui représente un montant élevé. C'est donc plus du quart (27%) de la somme allouée à cette action qui n'aura pas été mis au service de notre patrimoine culturel.

Si la commission regrette l'insuffisance du soutien à la littérature de manière générale, elle souligne néanmoins son accompagnement concernant les actions de promotion de *la lang kréol La Rényon*, notamment pour les concours littéraires portés par le CCEE – Commission Vivre ensemble - Il s'agit des 2 *Pri Honoré : Le Pri Honoré pou lékol* qui en est à sa 6ème édition et *le Pri Honoré – Adultes-* qui fêtera ses 20 ans d'existence.

→ Opérations d'inventaires et du programme d'études

Cibles : 11 - réalisé : 2

Les éléments de diagnostic font état d'un « engagement tardif de la collectivité, en septembre de l'année considérée » et « la majeure partie du temps (80%) consacré au pilotage du programme InterregV sur les danses traditionnelles de combat dans l'océan Indien ».

→ Diffusion et valorisation des données du SRI

Cibles : 11 – Réalisé : 2

Il est également question « d'engagement tardif du budget en septembre de l'année 2023 ».

→ Événements culturels et patrimoniaux

Cibles 7 (dont 3 SRI) – Réalisé 12 (dont 0 SRI).

La commission s'étonne de l'engagement tardif du budget du SRI intervenu à 3 mois de la fin de l'année budgétaire, en question. Plus d'explications auraient permis une meilleure compréhension de la situation. Là aussi, il s'agit de budgets inscrits et non utilisés, en faveur de notre patrimoine culturel.

Action 2 : Rendre les musées régionaux accessibles

Au vu du CA :

AE : 6 519 010 - CP : 6 482 547

AP : 280 000 – CP / 210 153

La commission suggère une politique d'accessibilité des musées régionaux, plus ambitieuse. La gratuité devrait s'appliquer à tous les scolaires du territoire. Cette disposition répondrait à l'ambition affichée de la collectivité de l'égal accès à la culture. **S'agirait-il d'un manque de personnel ?**

Pour conclure, la commission Vivre ensemble espère fortement que l'exécution du budget primitif de 2024, sera, a minima, à la hauteur des inscriptions budgétaires qui y figurent.

En outre, au regard de la vulnérabilité du contexte national actuel, il semble essentiel au Conseil, que la collectivité Région relève les défis majeurs auxquels notre territoire risque d'être confronté.

Il est fondamental de réaffirmer le rôle politique de la culture au cœur de la transformation sociale.

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

Axe 1

Le Développement humain et solidaire : La pierre angulaire de la mandature

À la lecture du préambule de l'axe 1 du rapport d'activités 2023, la commission « Égalité des chances » salue en premier lieu la volonté régionale de consolider le développement humain et solidaire comme pierre angulaire de la mandature.

En second lieu, elle note avec intérêt son souhait de poursuivre l'intégration en 2024 des documents programmatiques (CPRDFOP, SRFSS, Pacte, SRESRI) rendue possible par la profonde réorganisation des directions opérationnelles de la DGA Développement Humain et Solidaire opérée en 2022 et 2023.

Enfin, tout comme la collectivité régionale, elle remarque les évolutions contrastées entre les AE-AP (+14,6%) et les CP (+1,2%) relatifs aux deux derniers comptes administratifs tout en saluant l'augmentation significative des AE-AP en 2023, l'augmentation des AE/AP de 30,9% en fonctionnement étant de bon augure pour la dynamique des programmes en 2024.

Elle note également avec grand intérêt les synthèses des bilans financiers qui éclairent la lecture des différents chapitres du présent rapport d'activité et qui soulignent l'effort continu de la collectivité dans les champs de l'Éducation et de la formation professionnelle.

La part consacrée au poste Enseignement, formation professionnelle et apprentissage représente en effet 32 % des dépenses réelles (en fonctionnement et en investissement) de l'exercice 2023 (hors annuité de la dette), soit l'équivalent des dépenses consacrées au poste Transports et routes, les dépenses de fonctionnement constituant le 1^{er} poste (43%)³. La commission ne peut donc que saluer un tel effort.

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

La commission salue la volonté de la collectivité d'agir au-delà de ses compétences réglementaires en matière d'enseignement secondaire, notamment en augmentant sensiblement les AE/CP en fonctionnement pour contribuer activement à la réussite des lycéennes et lycéens. Pour autant, elle se questionne sur la baisse importante des AP (-25,8%) et des CP (-8,1%) en investissement et pour laquelle elle aurait souhaité des éclairages complémentaires. Elle note néanmoins avec satisfaction que la plupart des cibles pour les différents indicateurs a été atteinte. Sur le plan de l'exécution budgétaire, **ce bilan se traduit par des taux de réalisation remarquables tant en fonctionnement (100%) qu'en investissement (99%) si l'on se réfère aux données du présent rapport d'activité.** Elle se questionne toutefois sur la base de calcul de ces taux, les prévisions budgétaires (BP + DM, virements) n'étant pas rappelées. Cela aurait été d'autant plus pertinent de le faire que le comparatif avec les données du budget primitif 2023 montre des taux d'évolution différents.

³ Cf. Rapport comptes administratifs de la Région Réunion pour l'exercice 2023

ÉDUCATION	CA 2022	BP 2023	CA 2023	TAUX RÉALISATION CA 2023/BP 2023
Autorisation d'Engagement (AE) (Fonctionnement)	18 941 547	24 174 940	23 492 299	97,17 %
Autorisation de Programme (AP) (Investissement)	40 962 894	31 414 280	30 412 537	96,81 %
Crédit de Paiement Fonctionnement	20 707 624	23 978 801	22 929 372	95,62 %
Crédit de Paiement Investissement	59 333 726	58 377 000	54 500 667	93,35 %
Capacité d'Engagement (AE+AP)	59 904 441	55 589 220	53 904 836	96,96 %
Crédit de Paiement Total	80 041 350	82 355 801	77 430 039	94,01 %

Données extraites des rapports sectoriels du BP 2023 et d'activité 2023

L'examen en détail des actions mises en œuvre en 2023 appelle les remarques suivantes :

I - Une intervention renforcée dans ses compétences obligatoires

Le bâti des lycées

Alors que la collectivité a effectivement poursuivi son programme pluriannuel de réhabilitation et de modernisation des bâtiments existants, notamment pour suivre les évolutions pédagogiques et numériques, la commission constate qu'au sein des lycées, les systèmes de climatisation demeurent souvent défectueux et aucune solution pour une circulation de l'air efficace n'est proposée aux membres de la communauté éducative. Les élèves et les enseignants qui souffrent de la chaleur du mois d'octobre à avril travaillent dans des conditions difficiles. Leur seule option reste l'ouverture des nacos... afin de laisser entrer l'air chaud de l'été quand la température dépasse les 30°. Les autres membres de la communauté éducative (personnels, parents...) sont logés à la même enseigne lors des réunions au sein des établissements. Pour autant, le remplacement des systèmes de climatisation ne semble pas être envisagé par la collectivité régionale qui travaille sur un système de ventilation respectueux de l'environnement dont la concrétisation dans les établissements tarde à venir. La commission souhaite donc une accélération significative du déploiement de brasseurs d'air, système vertueux contrairement aux climatiseurs.

L'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Des travaux plus significatifs doivent être engagés au sein des EPLE car malgré la loi de 2005, les familles, les visiteurs ou les élèves en situation de handicap qui souhaitent pénétrer dans un établissement scolaire sont encore confrontés à des accès inadaptés (marches d'escalier, seuil de porte...). Ces obstacles demeurent un frein évident à l'accès à l'éducation pour les lycéens en situation de handicap. Et lorsque l'accès à un ascenseur est présent, force est de constater que ce dernier est parfois hors d'usage augmentant ainsi les inégalités d'accès pour les personnes en situation de handicap moteur.

Aussi, s'agissant de l'état du bâti et des accès PMR, la commission note les efforts consentis par la collectivité (10,9 M€ en AP et 30,0 M€ en CP) mais se doit de rappeler compte tenu de l'existant qu'ils demeurent insuffisants au regard des conditions de travail et d'accueil dégradées dans certains établissements, ce qui appelle toute notre attention en termes d'égalité des chances.

Les dotations financières et en moyens humains en faveur des lycées

Si la commission note que l'effort de la collectivité est important (571€/élève), elle aurait souhaité cependant des éléments de comparaison avec l'exercice précédent et, le cas échéant, avec les efforts consentis par d'autres régions de l'Hexagone et de l'Outre-mer.

De même, s'agissant du ratio « personnels par établissement » de 27,6 qui est indiqué dans le rapport d'activité, la commission regrette que ce chiffre ne soit pas mis en perspective avec des données antérieures et/ou comparatives.

II - Mener des actions volontaires en faveur de la réussite des élèves

Orienter et mieux former : proposer une offre de formation initiale

La commission relève l'augmentation du nombre de places en lycées tout en se questionnant sur l'impact réel du nombre moyen d'élèves par classe. Elle salue l'ouverture d'une unité locale d'inclusion scolaire supplémentaire en lycée pour des jeunes présentant des troubles du spectre autistique. Le déploiement de tels dispositifs inclusifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap ne peut être qu'encouragé tant leurs objectifs sont essentiels : permettre la consolidation de leur autonomie personnelle et sociale, poursuivre des apprentissages adaptés à leurs besoins et acquérir des compétences scolaires et sociales, et enfin, concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

Accompagner la mobilité éducative lycéenne

De la même façon, tout en saluant l'effort de la collectivité en matière de mobilité éducative lycéenne, la commission se questionne sur le nombre réduit de programmes de voyages pédagogiques (7 pour 45 lycées publics) et pour lequel elle souhaiterait en connaître les raisons (manque de moyens, de volontaires, de projets...ou porter à connaissance insuffisant ?). Au regard des chiffres fournis dans les rapports d'activité 2022 (nombre de bénéficiaires) et 2023 (nombre de lycées bénéficiant du dispositif), un changement d'indicateur ne permet pas de suivre l'évolution du nombre réel de bénéficiaires.

Plus globalement, s'agissant des voyages pédagogiques, la commission souhaite une prise en charge intégrale des titres de transport aériens afin de favoriser la mobilité du plus grand nombre dans un souci d'égalité des chances.

Assurer une plus grande égalité des chances :

La persévérance scolaire

La décision d'aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des cirques de Cilaos, Salazie et Mafate, effective à la rentrée scolaire 2023/2024 attribuant une priorité à ces élèves pour l'accès à l'internat a créé, de fait, une inégalité de traitement. En effet, certains internes se sont retrouvés malheureusement lésés à la rentrée scolaire 2023/2024, étant informés très tardivement de leur exclusion. Cette décision de la collectivité régionale a obligé des familles à louer pour leurs jeunes des chambres chez l'habitant alors que leur situation sociale était tout autant comparable à celle des élèves résidant dans les cirques. La commission regrette que cette décision ait été annoncée puis appliquée sans étude préalable et sans concertation avec les familles et les membres de la communauté éducative. De fait, le lien avec la problématique de la persévérance scolaire déborde évidemment les limites des cirques et mériterait une réflexion plus approfondie.

La commission souligne par ailleurs l'intérêt des études comparatives pour prévenir le décrochage scolaire et du partage d'expériences avec des experts européens, événements qui auraient mérité d'associer plus largement l'ensemble de la communauté éducative et le CCEE. Elle est demandeuse des recommandations qui ont résulté de cette consultation et du plan d'actions élaboré conjointement avec le CNRS, l'Inspection générale du ministère de l'éducation et l'académie de La Réunion.

La lutte contre la précarité menstruelle

Prévus pour être idéalement placés dans les toilettes des établissements scolaires, **les distributeurs de protections périodiques ont été déplacés dans de nombreux établissements à l'infirmerie.** Outre le fait que l'humidité ambiante dans ces pièces étroites a eu parfois pour effet de rendre insalubres les protections destinées aux lycéennes (moisissure...), le passage obligé par un endroit à la vue de tous n'a pas été sans effet sur l'adhésion des lycéennes au dispositif. Si une telle mesure ne peut être que saluée au regard du nombre de bénéficiaires (17630), son accompagnement global a sans doute fait défaut, notamment sur des questions purement logistiques (accès, approvisionnement...). Aussi, la commission apprécierait un bilan qualitatif et quantitatif qui avait pourtant été annoncé pour juin 2023.

Numérisak

En guise de préambule, la commission souhaite rappeler le rôle important des associations de parents d'élèves qui ont assumé pendant des décennies la fonction de fournisseurs des manuels scolaires aux lycéens, fonction lourde qui n'a pas toujours été reconnue à sa juste valeur. Aujourd'hui, le déploiement du Numérisak est une réalité mais les livres n'ont pas pour autant disparu au sein de certaines familles. La question qui est posée est donc de celle de l'égalité des chances pour les familles réunionnaises qui souhaitent toutes la réussite de leurs enfants sans avoir les mêmes accès aux ressources pédagogiques numériques et sous forme papier. **Le constat de l'arrivée du Numérisak dès la rentrée 2023/2024 constituant une transformation majeure des pratiques, la commission souhaite que la collectivité s'empare de la question sensible du retour d'expérience aux côtés de l'Académie de La Réunion en précisant les conditions de déploiement du plan numérique à l'échelle régionale.** Ce retour d'expérience devrait nous permettre de traiter l'ensemble des tenants et aboutissants (problèmes techniques de connexion, équipements électriques dans les classes..., logiciels utilisés...), y compris à l'échelle des apprenants (niveaux d'adhésion, problèmes physiologiques liés au recours systématique aux écrans, résultats sur le parcours de formation...), des enseignants (niveaux d'utilisation des Numérisak, rénovation des pratiques pédagogiques...) et des parents (niveau d'utilisation de Pronote). Sur l'ensemble de ces questions, un retour d'expérience est donc fortement attendu.

La restauration scolaire

La tarification du repas à 1€ a eu le grand mérite d'attirer dans un premier temps nombre de lycéens dès la rentrée scolaire, ce que la commission note avec beaucoup de satisfaction en saluant l'initiative régionale. La commission tient donc à saluer l'effort financier de la collectivité en la matière (2,2 M€) répondant ainsi à une véritable demande sociale dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Pour autant, comme souligné dans ses avis antérieurs, le manque d'anticipation et d'organisation en amont de la mesure a découragé un certain nombre de lycéens confrontés à de trop longues files d'attente (horaires d'accueil et dimensionnement du réfectoire inchangés face à des effectifs croissants, manque de personnel d'accueil...). Délaissant parfois un repas équilibré, certains lycéens ont donc malheureusement opté pour le sandwich club...

Aussi, la commission souhaite ardemment qu'une véritable réflexion sur la qualité nutritionnelle et culturelle des repas soit engagée à l'initiative de la collectivité au regard des enjeux de santé publique qui sont en toile de fond des questions d'alimentation. Les données de consommation, d'état de santé et de suivi de nos jeunes sont indispensables pour agir, sensibiliser et mesurer les impacts. Il y a enfin une nécessité à associer davantage les familles aux actions en faveur d'une meilleure alimentation en tenant compte de la diversité de situations sociales et économiques. Si le repas à 1€ n'est pas critiquable sur le principe, la commission souhaite que les parents conservent leur légitimité pour porter un regard critique sur la qualité du dispositif sans risquer une stigmatisation de la part des personnels se résumant trop souvent à : « soyez déjà heureux de ne payer qu'un euro... ».

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

La commission apprécie les explications apportées en complément du tableau de synthèse du bilan financier. Même s'il ne lui est pas possible de mettre en regard ces chiffres avec ceux du BP du fait de la réorganisation des directions donnant lieu à une déclinaison différente des secteurs, elle note néanmoins le taux remarquable d'exécution du budget en fonctionnement à hauteur de 98 % très contrasté avec celui du budget réalisé en investissement (12%). Cette baisse, comme indiqué, s'explique par le retard de la clôture des dossiers FEDER du PO 2014-2020 dont les paiements interviendront en 2024. La commission en prend acte.

L'examen en détail des actions mises en œuvre appelle les remarques suivantes :

I - Développer les cursus de formation de l'enseignement supérieur

La commission « Égalité des chances » note le choix assumé de la collectivité d'accompagner des formations d'excellence et des parcours adaptés en lien avec les filières stratégiques du territoire. Mais comme elle l'avait déjà relevé et à titre d'exemple, **si le soutien apporté par la collectivité à la prépa INP⁴ et à l'ESIROI⁵ souligne une légitime ambition d'excellence pour le territoire et sa jeunesse, on se doit de rappeler que ces formations très sélectives ne concernent qu'une centaine d'étudiants pour 10 701 nouveaux bacheliers en 2023.**

De même, le soutien à la réussite des étudiants de l'ESAR et de l'ENSAM ne peut que recueillir notre adhésion mais ne concerne qu'une cinquantaine d'étudiants. La commission se questionne de surcroît sur l'ampleur et la nature de la contribution régionale à l'ESAR (1,4 M€) au regard du nombre d'étudiants inscrits (27 en 2023). De par son nom même, la commission « Égalité des chances » se questionne donc légitimement sur le défi que représente l'aide à la réussite du plus grand nombre, celle-ci passant aussi par la réduction du nombre d'apprenants devant les enseignants, et cela du CP à l'université... Si l'aide à la réussite des meilleurs bacheliers peut s'entendre, elle ne saurait se substituer à la volonté d'aider à la réussite des plus gros effectifs de bacheliers, notamment technologiques et professionnels, qui débutent des études supérieures longues dans des filières non sélectives avec un espoir de réussite trop souvent déçu...

II - Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur

La commission note qu'à l'exception notable de la garantie apportée à l'Université Catholique Ouest de La Réunion de 2M€, le volet construction en 2023 ne présente ni cible et par suite, aucun bilan. Elle suivra avec intérêt les deux opérations qui devraient donner lieu à des dépôts de dossiers en 2024 et dont elle aurait souhaité l'identification.

III - Favoriser l'égalité des chances, la réussite et l'ouverture au monde de la jeunesse réunionnais

S'agissant de l'ouverture au monde de la jeunesse réunionnaise, la commission souligne le très fort accompagnement de la collectivité à la mobilité. **À hauteur de 20 M€ en AE comme en CP, celui-ci contraste fortement avec l'accompagnement régional inférieur à 2 M€ visant à développer les cursus de formation de l'enseignement supérieur. En conséquence, la commission se questionne sur ce rapport de 1 à 10 entre les deux enveloppes budgétaires et s'inquiète car « l'égalité des chances » devant la mobilité demeure très relative au sein de la jeunesse réunionnaise.**

⁴Instituts nationaux polytechniques

⁵École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien

Dans le détail et en termes de flux d'étudiants accompagnés, elle s'étonne de l'écart existant en 2023 entre la cible (4000) et le bilan (2108) tout en notant que les 4600 demandes réceptionnées jusqu'en février 2024 devraient aider à réduire cet écart.

Elle salue par ailleurs l'aide au ressourcement des étudiants réunionnais (3,2 M€) devant la précarité grandissante des étudiants en mobilité mais souligne la difficulté pour certains d'y avoir recours au regard de l'augmentation des tarifs aériens. Elle salue également le déploiement programmé d'un véritable système d'information géographique pour copiloter efficacement le futur Schéma régional de la vie étudiante.

S'agissant de la promotion des formations doctorales, **la commission relève une nouvelle fois une ambition d'excellence légitime et salue l'importance de l'accompagnement (25 bourses revalorisées de 1 200€ à 1 500€ dès octobre 2023 pour 3 ans et pour un montant de 1,35 M€).** Elle regrette néanmoins le calendrier adopté pour le processus de sélection des étudiants boursiers en doctorat. En effet, ces derniers avec l'aide de leur famille doivent assumer un préfinancement pendant plusieurs mois avant de voir un paiement rétroactif, ce qui constitue un accroc à l'égalité des chances puisqu'un tel préfinancement peut constituer une vraie difficulté pour certaines familles.

Plus globalement, la multiplication des bourses étudiantes, notamment en faveur de la mobilité, produit un paysage trop complexe et dont le porter à connaissance demeure médiocre et mériterait d'être amélioré.

DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

À l'examen du bilan financier présenté, la commission constate que par rapport à l'exercice précédent, l'effort de la collectivité pour ce second exercice dans ce vaste champ de la formation professionnelle se traduit en matière de fonctionnement par une hausse des autorisations d'engagement de 36,8 % (101,5 M€ en 2023 contre 74,2 M€ en 2022) et des crédits de paiement de 19,6% (72,5 M€ en 2023 contre 60,6 M€ en 2022) qui est à saluer. Si ce bilan financier confirme la volonté réaffirmée de la collectivité d'assurer pleinement son rôle de chef de file de la formation professionnelle, elle note cependant qu'en investissement, les autorisations de programme affichent une baisse importante de 77,1 % (1,3 M€ en 2023 contre 5,9 M€ en 2022) et les crédits de paiement de 48,4 % (3,5 M€ en 2023 contre 6,7 M€ en 2022). Des précisions sur cette baisse auraient été bienvenues.

S'agissant de l'exécution budgétaire de ce second exercice, la commission prend acte des taux exceptionnels de réalisation indiqués dans le rapport d'activité, de 98 % en fonctionnement et 90 % en investissement, qui ont été toutefois atteints suite à des décisions modificatives et des virements effectués après le vote du budget primitif.

Sur la base des données financières du BP ci-dessous rappelés, les taux de réalisation auraient été les suivants :

FORMATION PROFESSIONNELLE	BP 2023	CA 2023
Autorisation d'engagement (Fonctionnement)	<i>97 778 524</i>	72 525 641
Crédit de Paiement (Investissement)	<i>11 547 281</i>	3 503 901

Comme souligné précédemment, il aurait été judicieux d'indiquer les ajustements intervenus entre temps.

I - Consolider le rôle de chef de file de la Région

Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégique

La commission apprécie à sa juste valeur **la volonté régionale de placer le développement des formations et de l'orientation professionnelle au cœur de ses préoccupations qui s'est traduite par des avancées importantes réalisées en 2023 sur l'élaboration du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et du schéma des formations sanitaires et sociales (SRFSS)**. Elle suivra évidemment avec la plus grande attention la concrétisation de cette volonté en 2024 en regrettant le retard constaté dans l'élaboration d'un CPRDFOP 2023-2028 finalisé, tant le déploiement de formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population demeure une urgence absolue.

À cet égard, la commission souligne la mise en place cruciale d'une mission d'animation, d'évaluation et de suivi du Plan régional de maîtrise des compétences clés sans laquelle le Plan ne saurait être efficient. Il s'agit en effet de créer toutes les conditions de réussite du Plan en développant sa coordination et son évaluation – éléments qui ont fait défaut par le passé- et en accompagnant les acteurs dans sa mise en œuvre. Pour un Plan co-signé le 21 septembre 2022, il aurait été souhaitable que cette mission intervienne bien plus tôt qu'en fin d'année 2023.

II - Rénover l'achat de formation dans ses supports et dans son contenu

La commission se félicite des 10 000 places de formation ouvertes en 2023 aux demandeurs d'emploi dans le cadre d'une offre de formation renouvelée, preuve d'un chef de filât assumé par la collectivité aux côtés de ses partenaires privilégiés que sont l'État, les prescripteurs et les organismes de formation. **Elle se questionne néanmoins sur la signification de ce chiffre rond (10 000) et aurait souhaité qu'il soit mis en perspective avec les années antérieures...** Par ailleurs, au regard des budgets importants destinés aux organismes de formation ayant répondu à l'AMI (6,3M€), la commission souhaiterait davantage de précisions sur leur ventilation. Enfin, elle souhaiterait également des mesures d'accompagnement des petites structures dans l'ingénierie financière et la mise en œuvre effective des formations qu'elles délivrent.

Plus globalement, la commission souligne l'ambition et la plus-value attendue d'une démarche intégrée pour penser ensemble les différents documents programmatiques (SRDEII, SRDFOP, SRFSS, PR2C...) dans un tout cohérent. Si cette approche a pu s'avérer chronophage, la commission veut croire qu'elle portera rapidement ses fruits au bénéfice du territoire et de ses demandeurs d'emploi. En cela, **la rénovation dans l'achat de formation dans ses supports et dans son contenu nous apparaît de la plus haute importance, la signature d'accords-cadres pluriannuels à bons de commande constituant une excellente nouvelle pour dynamiser la commande de formations et la faire vivre au rythme des besoins de l'économie régionale.**

III - Élever le niveau de compétences des Réunionnaises et des Réunionnais

La commission salue également la volonté de la collectivité de viser particulièrement la population de nos jeunes en situation de décrochage scolaire et parfois d'illettrisme afin de leur permettre, au travers de compétences acquises et/ou à renforcer, de retrouver le chemin du marché du travail. À ce niveau, les diverses actions du PR2C au même titre que les formations de pré-qualification telles que l'École de la 2ème chance ou le dispositif régional "Rebondir" nous paraissent de la plus haute importance au regard du contexte social qui est le nôtre.

Aussi, **la commission se questionne et s'inquiète de l'impact très minime du dispositif LéspassClés, déployé sur seulement 4 communes (Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-André) avec 456 personnes accueillies dont 286 accompagnées ou formées**. Elle souhaiterait savoir comment ont été choisies ces communes, quels objectifs et cibles ont été définis par la collectivité. La commission s'étonne d'ailleurs du faible budget mobilisé pour le

déploiement du PR2C qui montre un fort différentiel par rapport au budget primitif 2023 : - 243 016 € en AE et – 317 302 € en CP. Des précisions auraient été bienvenues.

Déployer le plan régional de maîtrise des compétences clés (PR2C)	BP 2023	CA 2023	TAUX RÉALISATION CA 2023/BP 2023
Autorisation d'engagement (Fonctionnement)	550 000	306 984	55,81 %
Crédit de Paiement (Investissement)	550 000	232 698	42,30 %

Au vu de l'urgence de la situation, il paraît plus que nécessaire que ce nouveau dispositif qui s'est substitué aux Cases à lire, lesquelles étaient implantées sur tout le territoire, puisse accueillir et former à court terme le plus grand nombre de personnes en situation d'illettrisme. Selon la dernière enquête de l'INSEE (2011) dont la réactualisation prévue en 2023 a été repoussée en 2024, environ 116 000 personnes - 23% de la population réunionnaise vs 7 % en Hexagone – rencontreraient des fortes difficultés de lecture et/ou d'écriture, et plus largement de fortes difficultés sur les compétences-clés. De la même manière, la création d'un centre de ressources pour les acteurs en compétences clés n'a pu avoir lieu en 2023, celle-ci devant intervenir en 2024.

IV- Consolider les filières sanitaires et sociales

Le renforcement des filières sanitaires et sociales de notre territoire nous semble également prioritaire et si la commission se félicite des actions réalisées en 2023, elle sera attentive à leur mise en œuvre effective et à leurs retombées en 2024. Elle souhaiterait néanmoins que soit précisés l'objectif et les modalités de la consolidation visée par la collectivité.

À cet égard, elle attire l'attention de la collectivité sur la question du retour des étudiants qui vont se former dans le domaine sanitaire au Canada ou dans l'Union européenne. Revenant parfois avec des diplômes qui n'ont pas d'équivalence localement, ces diplômés se trouvent privés d'emplois. **Une information sur l'équivalence des diplômes nous semble donc nécessaire pour faciliter le retour de jeunes, de même que la mise en place de formations « complémentaires » pour leur permettre de trouver du travail localement.**

V- Réinvestir le champ de l'apprentissage

Enfin, **accompagnant une volonté nationale, le réinvestissement régional sur le champ de l'apprentissage ne peut être que positif** tant il est vrai que cette voie trop longtemps délaissée produit des résultats probants en termes d'insertion professionnelle.

Axe 2

Le développement économique : par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

En premier lieu, la commission tient à saluer la création d'une Direction de la Recherche et de l'Innovation qui vient compléter la réorganisation interne des directions et services de la collectivité, réorganisation nécessaire pour porter l'ambition de la Nouvelle Économie et décliner de façon opérationnelle la Stratégie S5 (énergie, climat, empouvoirement des populations, transition numérique...).

En cela, l'annonce des Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) pour lesquels la collectivité s'engage auprès des principaux opérateurs de la recherche et de l'innovation constitue une bonne nouvelle. À ce sujet, la commission aurait souhaité davantage de précisions sur leur contenu. Alors que la Cour des Comptes va publier sous peu un rapport sur la recherche dans les Outre-mer en invitant les grands organismes nationaux de recherche à travailler ensemble, la déclinaison locale de ces partenariats en devenir eût été précieuse.

La commission salue également la création de l'Agence régionale d'innovation de La Réunion (ARI) mais se questionne sur son articulation avec l'agence Nexa et les différents maillons de la chaîne de l'innovation (Technopole, Qualitropic, Cirbat, SPL Horizon Réunionn, le Village by CA Réunion...). Elle s'inquiète du retard constaté en 2023 pour proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale (cible à 15 projets dont seulement 4 ont été accompagnés). Sur cette question du financement des entreprises innovantes, la commission note avec intérêt la signature de la convention entre l'État, la collectivité et Bpifrance pour la mise en œuvre du dispositif « France 2023 régionalisé » dont le bilan 2023 aurait mérité d'être explicité en quelques lignes dans le rapport, seul le nombre de projets accompagnés étant précisé (4) ainsi que le projet de filière (1) mais sans aucune autre précision.

Plus globalement et **s'agissant des activités de l'ARI**, la commission a bien noté les précisions apportées par la collectivité à propos de « ce que l'agence va changer à La Réunion » (p. 120/277). **Elle s'inquiète cependant du périmètre extrêmement large et des objectifs visés qui demeurent vagues (projets publics mieux adaptés aux besoins des usagers, entreprises mieux accompagnées avec une coordination entre les acteurs...).**

S'agissant du soutien aux pôles et infrastructures de recherche, **la commission salue l'initiative de la création d'un Groupe Régional d'Experts pour le Climat (GREC) et souhaiterait être associée aux activités à venir du GREC.** Elle note également avec intérêt l'avancée du partenariat associant la collectivité à l'Institut Physique du Globe de Paris et son antenne locale, l'Observatoire volcanique du Piton de la Fournaise.

Enfin, la commission **note également les efforts consentis par la collectivité sur la thématique de l'économie de la mer et de la Croissance bleue et sera attentive aux retombées positives de ce soutien.**

Commission « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, relations internationales, et coopération régionale

L'examen du bilan d'activité et du compte administratif de la collectivité régionale pour l'exercice 2023 concernant les secteurs du sport, de la cohésion sociale et celui de la coopération régionale, amène la commission à formuler les observations suivantes.

Une mise en perspective de ce bilan d'activité avec les orientations budgétaires 2023 de la collectivité ainsi que le budget primitif pour ce même exercice, fait apparaître globalement une continuité des programmes d'actions engagées pleinement depuis 2022. Au titre de l'exercice 2023, la commission relève pour cette année encore que les actions mises en œuvre :

- **s'inscrivent en cohérence avec les grandes priorités régionales** déclinées autour des trois axes, développement humain, développement économique, développement durable et plus particulièrement, avec celles concernant « notre jeunesse », « notre territoire », « notre population réunionnaise » et « nos talents » ;
- **traduisent les « mesures phares »** envisagées par la collectivité pour chacun des trois axes, et notamment celles visant à « lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité », favoriser une « excellence sportive régionale » et celles devant permettre de « promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons ».

Sur le plan méthodologique, la commission précise que dans le cadre de son analyse des différentes réalisations budgétaires 2023, elle a établi, quand c'était possible et pertinent, un comparatif avec les données **du compte administratif de l'exercice 2022 (n-1) et celles du budget primitif 2023**. La mise en perspective avec le compte administratif 2022 ainsi que le budget primitif 2023 permettant respectivement d'établir des taux d'évolution par rapport à l'exercice précédent et de contrôler le taux de réalisation budgétaire ainsi que le respect des annonces budgétaires effectuées pour l'exercice 2023.

Axe 1

Le développement humain et solidaire : La pierre angulaire de la mandature

I - Soutenir l'excellence sportive

Les données extraites des différents documents budgétaires** permettent d'établir le tableau comparatif ci-dessous pour le secteur du Sport :

SPORTS	CA 2022	BP 2023	CA 2023	TAUX RÉALISATION CA 2023/BP 2023
AE Fonctionnement	2 711 400	3 410 000	3 227 295	94,6%
AP Investissement	2 805 897	2 465 000	1 561 322	63,3%
Crédit de Paiement Fonctionnement	2 237 309	3 410 000	3 093 662	90,7%
Crédit de Paiement Investissement	6 356 735	5 375 000	3 180 809	59,2%
Capacité d'Engagement (AE+AP)	5 517 297	5 875 000	4 788 617	81,5%
Crédit de Paiement Total	8 594 044	8 785 000	6 274 471	71,4%

* Unités : euros ** Source : Bilan d'activité et compte administratif 2022, budget primitif 2023 et bilan d'activité et compte administratif 2023

Commentaire général

L'analyse de ces données **confirme la volonté exprimée par la collectivité** dans ses orientations budgétaires pour 2023 **de maintenir pour une année supplémentaire, l'effort engagé en 2022** en faveur du mouvement sportif. **Les crédits en matière de fonctionnement** enregistrent pour 2023 une hausse sensible par rapport à l'exercice précédent, avec 19% d'augmentation concernant les autorisations d'engagement (de 3,2 M€ en 2023 contre 2,7 M€ en 2022) et plus de 38% concernant les crédits de paiement (de 3,1 M€ en 2023 contre 2,2 M€ en 2022). S'il est vrai que **l'exercice 2023 intégrait l'aide régionale pour la participation aux Jeux des Îles de l'océan Indien**, le soutien à la hausse de la collectivité mérite d'être souligné. La commission relève également avec intérêt que le taux de réalisation budgétaire (CA 2023/BP 2023) en matière de fonctionnement (AE et CP) se situe à plus de 90%.

Concernant le soutien spécifique aux ligues et comités sur le plan du fonctionnement, le tableau ci-dessous peut être établi à partir des différentes données budgétaires disponibles :

SPORTS		BP 2023	CA 2023	RÉALISATION CA 2023/BP 2023	CA 2022
Soutien spécifique aux ligues et comités	AE	2 700 000	2 577 295	95,5%	2 273 500
	CP	2 700 000	2 498 467	92,5%	1 905 245

La commission note pour l'exercice 2023, tant au niveau des autorisations d'engagement que des crédits de paiement, une consommation optimale des crédits avec un taux de réalisation supérieur à 92%. Là également, les autorisations d'engagement enregistrent une hausse de plus de 13% (AE de 2,6 M€ en 2023 contre 2,3 M€ en 2022) et les crédits de paiement une hausse de plus de 31% par rapport à l'exercice précédent (CP de 2,5 M€ en 2023 contre 1,9 M€ en 2022).

Néanmoins, **il faut nuancer ces différentes hausses avec les données budgétaires relatives à l'investissement**. La commission observe en effet que les taux de réalisation budgétaires dans ce domaine se situent uniquement autour de 60% (63,3 % concernant les autorisations de programme et 59,2% concernant les crédits de paiement).

Les autorisations de programme accusent par rapport à 2022 une baisse de plus de 44% (AP de 1,6 M€ en 2023 contre 2,8 M€ en 2022) et les crédits de paiement y afférents une baisse de 50% (CP de 3,2 M€ en 2023 contre 6,4 M€ en 2022).

Concernant plus spécifiquement le « Plan de relance régional (PRR) II Communes-sports », la commission relève pour 2023 des crédits de paiement (investissement) pour un montant de 1,3 M€ (contre 4,9 M€ en 2022) soit en baisse de plus de 73%. Il est indiqué que le montant de ces crédits de paiement a servi essentiellement à solder des engagements antérieurs.

La commission regrette **la faiblesse de ces montants budgétaires liés à l'investissement**, ceci notamment au regard de l'importance des besoins en matière d'équipements sportifs sur le territoire.

La réalisation de tels équipements structurants permettrait d'offrir à court-terme dans le cadre de la commande publique, de nombreux marchés de travaux accessibles aux petites et moyennes entreprises locales du BTP, qui comme des mouvements sociaux récents l'ont montré, traversent une grave crise qui met en danger leur existence.

Par ailleurs **la commission souhaite rappeler à la collectivité que celle-ci avait exprimé** dans ses orientations budgétaires pour 2023 « **le souhait d'impulser un plan de rattrapage des équipements** dans le cadre d'un Pacte réunionnais territorial qui associera l'ensemble des acteurs et financeurs impliqués ». La commission aurait apprécié disposer à travers ce bilan d'éléments sur l'avancée de cette démarche.

Ce souhait de la collectivité correspond d'ailleurs au titre de l'excellence culturelle et sportive régionale, **à une des mesures phares du projet de mandature 2021-2028⁶** qui se décline comme suit : « poursuivre la politique d'équipements culturels et sportifs de proximité en lien avec les communes. **Co-financer un plan de rattrapage sur tout le territoire** en matière d'aménagement, d'équipement et d'infrastructures sportives, accessibles à tous, en club ou individuellement, y compris en sport adapté, **dans le cadre du Pacte réunionnais territorial** ».

Enfin, la Conférence régionale du sport, étant désormais installée, il serait pertinent pour la commission que la Région puisse mobiliser les crédits dédiés afin d'optimiser les programmes d'investissement de l'Europe (FEDER), de l'Agence nationale du sport (plan 5000 équipements de proximité), de l'État (FEI⁷), et du Conseil départemental (PST⁸).

La généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels

La collectivité avait annoncé dans ses orientations budgétaires pour 2023, la mise en œuvre de contrats d'objectifs pluriannuels avec 30 structures. La commission note que si les versements d'acomptes ont bien été effectués au profit des ligues, **la mise en place effective de ces contrats d'objectifs n'a pu se faire en 2023 et devrait avoir lieu en 2024**. Toutefois, il est important de souligner la pertinence de ce principe d'avance sur les subventions, qui a apporté aux ligues et comités une trésorerie nécessaire au lancement de leur programme d'activité annuel, en cette année dédiée aux Jeux Olympiques et paralympiques.

L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive

Suite à la création d'une première section d'excellence sportive dans l'Ouest en 2022, la collectivité s'est donnée pour objectif dans le cadre de ses orientations budgétaires pour 2023, d'ouvrir une section d'excellence sportive par micro région. **La commission note qu'aucune de ces sections n'a pu être créée au cours de l'exercice et que le programme est reporté en 2024**.

Les Conférences régionales du sport (CRdS)

La commission note que l'installation de la Conférence régionale du sport est suivie d'une phase diagnostic qui précède la construction du Projet sportif territorial. La commission considère que la Région ayant fortement contribué à son adaptation aux réalités locales, il est désormais nécessaire que les orientations de politiques publiques sportives définies par la collectivité, soient portées au sein de cette structure.

Mobilité des sportifs

La commission renouvelle son souhait de pouvoir disposer à travers ces bilans d'activité annuels, d'éléments d'appréciation sur **la politique de mobilité envisagée par la collectivité pour le secteur du sport**. En effet, l'augmentation conséquente du prix des billets d'avion ces dernières années, alourdit de plus en plus les charges liées à la mobilité qui viennent impacter fortement les budgets des conventions d'objectifs et des projets des ligues et comités de La Réunion. Il en résulte que pour les athlètes et sportifs de notre île, les déplacements aériens constituent un véritable obstacle au développement de la performance.

La commission a bien pris note de la **démarche régionale qui vise à positionner la coopération sportive au cœur de la politique régionale**, à travers la reconnaissance de l'importance des échanges sportifs dans l'océan Indien. La collectivité indique répondre ainsi de manière pragmatique à la demande des acteurs du mouvement sportif en proposant **une**

⁶ Projet de mandature 2021-2028 de la Région Réunion /RAPPORT/DGSG /N°111896 - Pour une excellence culturelle et sportive régionale - p. 22/32

⁷ Fonds exceptionnel d'investissement

⁸ Pacte de solidarité territoriale PST

alternative aux déplacements aériens coûteux vers la France hexagonale. La commission souhaite cependant faire remarquer que le coût des billets d'avion augmente également sur les destinations de l'Océan Indien. À titre d'exemple, le coût de la destination des Seychelles a dépassé celui d'un Paris – Réunion. De plus, il sera nécessaire de prendre en considération les changements intervenus au niveau des dessertes régionales, certaines compagnies aériennes dont Air austral ne desservant plus des destinations de l'océan Indien, contraignant ainsi les sportifs à ne plus se déplacer vers ces pays.

La commission estime aussi nécessaire la mise en place d'**une véritable réflexion visant à une meilleure cohérence des dispositifs existants ou à mettre en place**, du type « guichet ou plateforme », qui accompagnerait efficacement les associations et apporterait une plus grande lisibilité sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État.

II - Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités

Commentaire général

La commission constate que par rapport à l'exercice précédent, ce bilan financier pour le domaine de la cohésion sociale fait apparaître en matière de fonctionnement, des autorisations d'engagement quasi stable (de 15,7 M€ en 2023 contre 15,5 M€ en 2022) et des crédits de paiement en baisse de l'ordre de 30% (de 13,3 M€ en 2023 contre 18,9 M€ en 2022).

Avec l'inclusion dans cette présentation budgétaire des enveloppes dédiées au dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz (AE de près de 8 M€) et à celui de la continuité territoriale (AE de 6,7 M€), les autres interventions de la collectivité sur ce champ de la cohésion sociale, apparaissent nettement résiduelles, en termes de volumes financier.

Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

La commission relève avec satisfaction qu'en sus des deux têtes de réseau que sont la Croix-Rouge et la Banque alimentaire des Mascareignes, la collectivité a, conformément à son engagement pris lors des orientations budgétaires pour 2023, apporté son soutien (aide à l'investissement) à 24 autres associations habilitées à recevoir des fonds publics au titre de l'aide alimentaire.

La commission observe que cette démarche répond à son souhait de ne pas voir cette aide régionale exclusivement cantonnée aux deux têtes de réseau mais plutôt élargie à la quarantaine d'associations habilitées et qui avait été soutenue jusqu'alors.

Pour la commission, cette approche de la collectivité semble plus en phase avec l'état des besoins dans ce domaine qui vont croissant.

Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale

La commission prend note des actions de la collectivité mises en œuvre sur ce champ de la démocratie participative. Celles-ci comprennent notamment la structuration d'un service dédié au sein de la Direction de cohésion sociale et des solidarités (DCSS) ainsi que le développement d'actions associant les citoyens (consultations citoyennes).

Sur le plan budgétaire, les autorisations d'engagement (fonctionnement) déployées en 2023 sur ce volet totalisent un montant de 333 221 € et les crédits de paiement y afférents un montant de 113 759 €. La commission semble observer un décalage avec les enveloppes prévues au budget primitif 2023 pour ce champ de la démocratie participative, d'un montant de 130 000 euros, aussi bien pour les autorisations d'engagement que les crédits de paiement.

La commission relève que l'action majeure réalisée en 2023 est liée à la mise place d'une Assemblée citoyenne, dans le cadre d'une démarche de co-construction de la politique régionale en matière de mobilité à La Réunion.

La commission note également avec intérêt la création du premier budget participatif régional destiné à soutenir les projets portés par les lycéens scolarisés au sein des 45 établissements publics de l'Île. Les objectifs associés à ce dispositif visent notamment à l'apprentissage de la démocratie, le pilotage de projet et l'encouragement à l'engagement citoyen.

La commission **soutient le déploiement de ce type d'initiative qui s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire**. Elle rappelle son constat selon lequel l'abstention de plus en plus importante enregistrée aux différentes échéances électorales, tendent à suggérer que les modes de participation et de représentation démocratiques en vigueur dans notre société, ne semblent plus être véritablement en phase avec les aspirations d'un certain nombre de nos concitoyens. La défiance croissante d'une partie de la population vis-à-vis de la démocratie représentative, ajoutée à la crise de légitimité des élus, **font ainsi de la gouvernance un véritable enjeu**. Aussi, dans la perspective de bâtir une société équitable, **l'Éducation populaire** doit constituer la démarche la mieux adaptée à l'expression du **pouvoir d'agir des individus**, en investissant le champ de la démocratie participative et **en promouvant les organisations favorisant l'intelligence collective**.

Dans ses orientations budgétaires 2023, la collectivité avait identifié la mise en place d'un Conseil régional des jeunes comme la principale action qui serait développée en 2023. La commission n'a pu identifier à travers ce bilan des éléments de réalisation concernant ce projet.

Axe 2

Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons

Commentaire général

La commission note que l'année 2023 a été une année charnière pour la collectivité régionale en matière de gestion de programme européen, avec d'une part la clôture du Programme Interreg V océan Indien et de l'autre le lancement et le développement du nouveau Programme Interreg VI océan Indien.

Dans ce contexte, la commission n'a pas jugé pertinent d'établir sur le plan budgétaire, des ratios comparatifs qui auraient pu afficher des variations non significatives.

Clôture Interreg V océan Indien

Sur l'essentiel, la commission retient la bonne gestion du Programme Interreg V océan Indien avec 267 projets soutenus depuis 2016, pour un coût total éligible de 82,4 M€ soit un taux de programmation de 111%. Sur ce montant il est à noter que 49,5 M€ ont été certifiés au 31/12/2023.

Lancement Interreg VI océan Indien

La commission relève la dynamique engagée par la collectivité pour le lancement de ce nouveau programme. Elle constate avec intérêt que les cadres d'intervention (fiches-actions, critères de sélection...) ont été validés et approuvés par les instances concernées et que les premiers Appels à manifestation d'intérêt (AMI) ont pu être lancés. Ces derniers se sont ainsi traduits par le dépôt à ce jour de 71 dossiers pour un coût total de 40,75 M€ (dont 34,5 M€ de FEDER).

Relance de la politique de coopération à travers le financement de projets en fonds propres

La commission constate qu'en 2023, la politique de coopération régionale et de codéveloppement de la collectivité a pu bénéficier pour la première fois depuis plusieurs années, de marges de manœuvre financières sur fonds propres. Il est indiqué que ces fonds ont permis de mettre en œuvre des actions ne relevant pas directement du programme de coopération territoriale mais qui participent à la stratégie d'influence de la collectivité. À ce titre, il est indiqué que deux associations ont été subventionnées respectivement à hauteur de 17 331 € et 19 320 € pour la mise en place d'une action culturelle. Pour une plus grande transparence, la commission aurait souhaité des précisions sur la nature et les objectifs des projets financés ainsi que sur l'identité des structures porteuses et partenaires.

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

Le CCEE a été saisi par courrier en date du 7 juin 2024 dans le cadre notamment du bilan d'activités et du compte administratif du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2023. Dans ce cadre et afin de satisfaire à ses missions de conseil, la commission « Cadre de vie et développement territorial durable » souhaite faire part de ses observations relatives à l'environnement, l'aménagement, le développement durable, l'énergie et le tourisme.

Axe 2

Le Développement économique : par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

LA RELANCE DU TOURISME

I - Soutenir la relance du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale

La commission se réjouit de constater que l'année 2023 est une année record en termes de fréquentation de la clientèle extérieure (556 086 visiteurs) et de recettes générées par l'économie touristique (477,9 M€). Ajouté au marché local (1,1 Md€), le secteur conforte sa position *de secteur stratégique vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale* et montre sa capacité de résilience.

La commission partage les éléments d'analyse de la collectivité s'agissant des atouts de la destination et de sa fragilité au regard des équilibres nécessaires à trouver entre développement économique et préservation de notre environnement. Aussi elle invite la collectivité à doter le secteur touristique d'indicateurs complémentaires tels que « la satisfaction des visiteurs, la production de déchets, la conservation de la biodiversité, l'emploi local, la protection du patrimoine culturel et l'implication communautaire » qui sont des indicateurs clés du tourisme durable⁹.

La réflexion du réseau des Acteurs du tourisme durable (ATD) s'inscrit dans cette tendance. En effet, partant du constat que les impacts sociaux et environnementaux sont rarement mesurés, ATD a travaillé à partir de 2020 sur la définition de nouveaux indicateurs de performance. Une analyse qui se concrétise aujourd'hui dans [le guide « Mesurer autrement sa performance touristique »](#). L'intérêt de définir de manière concertée des indicateurs d'impact permettra d'aider à évaluer les effets négatifs et positifs du tourisme pour le territoire, sur les aspects économiques, environnementaux, sociaux, culturels et contribuera à orienter une stratégie régionale en lien avec le SDATR (Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion).

Sur le volet de la cohésion sociale, la commission aurait apprécié l'apport d'éléments de bilan sur les actions qui concourent à davantage de cohésion sociale, l'un des axes fondateurs du tourisme durable. À ce titre, l'exemple des « Coupons sport nature et culture » est à promouvoir et à conforter au regard des éléments de bilan exposé ci-après. Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'accès des adolescents aux loisirs touristiques proposés par les entreprises du secteur. Il est porté par l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) à destination des associations d'éducation

⁹ Critères définis par le Global Sustainable Tourism Council (GSTC)

populaire et cofinancé par l'ANCV (Agence nationale pour les chèques-vacances), l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires), la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), la CAF (Caisse d'allocations familiales), la Région, le Département et une entreprise privée. En 2023, ce sont plus de **4459 jeunes et 98 associations** qui ont pu bénéficier du dispositif. Ainsi entre 2019 et 2023, le bilan concerne **17 277 jeunes réunionnais, 120 associations** d'éducation populaire et **66 entreprises de loisirs**.

Sur la même thématique, concernant le soutien à la relance du tourisme comme vecteur de cohésion sociale, la commission s'interroge sur la diversification de l'offre en faveur des familles précaires. En effet, il semble que l'offre famille de type VVF ou FOS PTT ait peu évolué au fil des décennies. Or, si l'enjeu est de permettre à tous de découvrir les richesses patrimoniales de l'île, la montée en gamme d'une offre de tourisme social devrait être proposée par la région Réunion pour répondre à cet objectif (notamment dans le redéploiement d'infrastructures sous utilisées dans les Hauts).

S'inscrire dans le plan de reconquête national du tourisme « Destination France »

La randonnée est qualifiée dans le SDATR de véritable *locomotive pour l'attractivité touristique de La Réunion*. Aussi la commission profite de l'analyse du bilan d'activités 2023 pour suggérer à la collectivité de répondre à l'appel à projet « Sentiers de nature » qui vise à créer ou restaurer 1 000 km de sentiers de randonnée. <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/tourisme/lancement-de-l-appel-projets-sentiers-de-nature>.

Cet appel à projet, lancé dans le cadre du plan Destination France, se voit attribuer une enveloppe de 10 Md€. Il vise à valoriser et préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords des sentiers.

Sur le même registre, le tourisme à vélo est aujourd'hui un véritable levier d'attractivité pour les territoires et les socioprofessionnels.

Le programme "Développer le vélotourisme", lancé en novembre 2022 par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et doté d'un budget de 6,5 Md€ sur 3 ans, vise à soutenir les acteurs du tourisme et les collectivités territoriales dans le développement des véloroutes et des services dédiés aux touristes à vélo.

Soutenir le programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme

Sur le volet de la relance de la promotion de la destination et des moyens alloués à l'IRT, la commission aurait apprécié un bilan plus détaillé au regard des missions qui lui sont dévolues rappelant que l'IRT cumule les missions d'un CDT (Comité départemental du tourisme) et d'un CTR (Comité régional du tourisme) et qu'à ce titre l'association a compétence également pour mener des actions dans les domaines suivants :

- l'observatoire régional du tourisme ;
- l'accompagnement des porteurs de projets dans leur programme d'amélioration et de création de nouveaux produits de qualité et labellisés, facteur essentiel pour assurer la pérennité du secteur touristique ;
- le conseil et l'ingénierie touristique auprès des communes et des intercommunalités ;
- le conventionnement et l'entretien des sites stratégiques de loisirs de nature ;
- l'aide à la commercialisation aux agences réceptives, tours opérateurs et prestataires touristiques ;
- la promotion de la destination et des produits sur les différents marchés.

Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

La commission constate que seules deux entreprises ont eu recours au « Chèque promotion tourisme » pourtant adapté aux petites entreprises. La commission propose donc de prévoir une meilleure communication pour ce dispositif relativement simple à mobiliser pour les TPE/PME.

II - Poursuivre la structuration de l'offre touristique

Soutenir la transformation de l'offre pour un tourisme innovant durable et de qualité

La commission partage l'ambition de la collectivité de tendre vers un tourisme durable et de qualité et préconise qu'un principe de vigilance touristique accompagne toutes les réflexions autour des grands projets de construction ou d'aménagement à venir. Sur le même principe que les dispositions liées à l'impact environnemental, les décideurs et les services instructeurs (guichet FEDER notamment) seraient invités à se poser systématiquement la question de l'impact touristique ou de la valorisation touristique du projet. L'objet de cette disposition viserait à protéger les atouts naturels (paysages ruraux et urbains) facteur principal d'attractivité des visiteurs et de bien-être pour la population. Elle permettrait de vérifier la compatibilité de certains projets avec les usages touristiques et garantirait ainsi une meilleure prise en compte de l'attractivité touristique et des activités associées.

Par ailleurs, la commission regrette que seul un bilan quantitatif traduise les actions en termes *d'accompagnement des entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques* : 477 chambres créées et 518 chambres rénovées en 2023. A ce titre, la commission pense que cet accompagnement doit également se décliner qualitativement en s'appuyant sur la formation et la sensibilisation afin que l'innovation, la qualité et la durabilité de l'offre touristique puissent trouver une déclinaison opérationnelle. Cette offre doit évoluer globalement pour gagner en qualité et en créativité et cette évolution pourrait s'appuyer sur le lancement du futur Contrat de Plan Régional de Développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Soutenir l'animation des territoires

La commission salue la prise en compte du marché local qui devient un élément à part entière du secteur en tant que marché à renforcer. Le tourisme reste un des rares secteurs économiques ayant un potentiel de développement endogène, porteur d'espoir pour notre jeunesse en matière d'emplois non délocalisables et de création d'entreprises.

Selon la commission, être attentif au marché local, c'est s'inscrire dans l'une des dimensions du tourisme durable ; aussi elle encourage la collectivité à renforcer les moyens sur cette cible en :

- développant le tourisme social et solidaire ;
- accentuant la communication et les offres ciblées ;
- mettant en lien les acteurs culturels et les professionnels du tourisme.

Sur ce dernier point, la collectivité pourrait s'inspirer du rapport CCEE sur la relation entre tourisme et culture paru en 2017 qui pose un ensemble de préconisations et propositions pour une meilleure prise en compte de la dimension culturelle dans la stratégie touristique.

Axe 3

Le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale

I - Doter l'île d'infrastructures modernes

Concernant le chantier de la Nouvelle Route du Littoral, la commission relève que l'année 2023 marque la fin de la mesure compensatoire concernant les conditions de quiétude des mammifères marins. À ce titre, elle préconise la poursuite de cette mesure au regard des enjeux (environnement, biodiversité, tourisme) et de la poursuite du chantier, dans la perspective de l'achèvement total de l'ouvrage prévu à l'horizon 2030.

En outre, la commission regrette une fois de plus que le projet NEO (Nouvelle entrée ouest) soit « temporisé » et que les études de maîtrise d'œuvre n'aient pas été lancées alors même qu'un débat public a été organisé sur ce sujet en 2020. Face à l'impérieuse nécessité à réaliser la structuration de l'entrée ouest du chef-lieu, la commission réitère ses inquiétudes formulées en 2023 à l'analyse du BA 2022¹⁰. L'enlisement du projet donne un très mauvais signal aux citoyens et plus globalement aux démarches de démocratie participative. Le Conseil craint que les Réunionnais se démobilisent et n'accordent plus aucun crédit aux débats publics, notamment celui des États généraux de la mobilité pour lesquels ils ont été consultés à partir de mai 2023 et dans lesquels ils se sont positionnés en faveur de NEO. Que deviendront les propositions établies par l'Assemblée citoyenne des mobilités ? Face à l'analyse des coûts engagés pour ces concertations et des avantages pour la population, la commission s'interroge sur l'utilité et la légitimité de telles consultations publiques si celles-ci ne sont pas suivies d'effet en termes de réalisations concrètes.

II - Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements

La commission salue la volonté de développer les transports en commun par la mise en service de voies réservées aux transports en commun (VRTC) et grâce à la gestion du réseau interurbain *Cars jaunes*. Ceci constitue un enjeu majeur pour améliorer le cadre de vie des Réunionnais et des touristes extérieurs et résidentiels.

Toutefois, compte tenu des embouteillages actuels qui causent déjà de nombreux dommages notamment au niveau de la santé, de la cohésion sociale, de l'économie, de l'écologie et face à l'accroissement démographique, les mesures actuelles paraissent insuffisantes au regard de l'urgence de la situation.

La commission souhaite ici rappeler que depuis 25 ans, nombre de projets ont été financés et abandonnés : le Tram-train, et plus récemment le Run rail (tramway interurbain Aéroport-Bertin/St Denis), le TAO (tramway urbain de l'Aéroport/centre-ville de St Denis). Pourquoi ? Changement de gouvernance, arbitrages budgétaires, capacité de financement insuffisante, etc.

Un nouveau projet BAOBAB mené par la CINOR devrait emprunter l'itinéraire du TAO grâce à un bus à haut niveau de service. Sous quels délais ? La Région doit-elle abandonner une liaison interurbaine en bus en attendant la réalisation d'un réseau ferré qui emprunterait le boulevard Sud et qui relierait Duparc à la rue Bertin ? Il semble que les études effectuées pour le Run rail devrait faciliter les décisions. Mais faudra-t'il attendre un changement de gouvernance pour voir ce projet se réaliser ? La question posée par la commission est simple : allons-nous continuer encore à perdre du temps ?

Dans l'attente d'un futur réseau ferré, la commission préconise d'utiliser d'ores et déjà le foncier existant pour mettre en place des voies réservées aux bus à l'exemple de celles reliant Sainte-Suzanne à Duparc Sainte-Marie. Ces travaux, pour atteindre leurs objectifs, nécessiteraient d'être prolongés jusqu'à Saint-Denis, où se trouvent les zones d'activités, les commerces, les bureaux. D'une façon globale, les zones d'embouteillage dans le reste de l'île sont connues et les attentes aussi. Pour la commission il semble nécessaire d'offrir des solutions opérationnelles quand le foncier le permet et de continuer à en acquérir tout en sachant que la révision des documents d'urbanisme prend beaucoup de temps.

Par ailleurs, la commission propose qu'une réflexion globale sur les interconnexions des transports en commun "légers" et des transports en commun "lourds" de type RRTG reliant les Hauts et les Bas (navettes, bus, téléphériques, vélos) soit entreprise.

¹⁰ Voir avis CCEE BA/CA 2022

III - Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement

Dans le cadre de la procédure de révision du Schéma d'aménagement Régional (SAR), la commission salue le travail réalisé en 2023 pour informer et préparer avec les différents acteurs cette révision, qui prend encore plus d'ampleur dans le contexte du changement climatique. Elle note à ce propos que la Région s'est engagée à *apporter une réponse au changement climatique en se positionnant sur la stratégie du territoire à travers le SAR en cours de révision*¹¹.

La commission approuve ce positionnement et rappelle que le CCEE a rédigé en 2022 un premier rapport sur cette thématique : « La Réunion à l'horizon 2040 : une île face aux défis du changement climatique / État des lieux et politiques d'adaptation. » Un deuxième rapport réalisé en 2023, a permis d'esquisser un travail de « co-construction de 30 trajectoires d'adaptation au changement climatique ». Ce rapport en 2 phases distinctes a été établi avec des acteurs de la société civile et des experts locaux qui ont travaillé autour d'auditions et d'ateliers de co-construction et grâce à une plateforme numérique intitulée « Pangar », qui a permis de collecter des initiatives locales inspirantes pour notre territoire.

En résumé, il apparaît dans cette étude que l'augmentation des émissions mondiales des gaz à effet de serre émis par les activités humaines entraîne un réchauffement de plus en plus important de notre planète. Les impacts sont déjà visibles et vont encore s'amplifier :

- les océans qui absorbent une partie des CO₂ émis, vont s'acidifier et dégrader la santé des récifs coralliens et des lagons. Dans le scénario de + de 2 % de réchauffement climatique, 99 % des coraux qui protègent les lagons et une partie de nos côtes pourraient disparaître ;
- le littoral va être plus fortement impacté par des vagues de submersion avec l'augmentation du niveau de la mer due à la fonte des glaciers ;
- l'élévation de la température mondiale et sur l'île aura des conséquences directes sur les infrastructures (chaleur sur les rails dans le cas d'un réseau ferré, sur le bitume, etc...) et sur les constructions notamment dans les habitations, bureaux et commerces avec des matériaux qui captent la chaleur du jour pour la restituer la nuit ;
- le cycle de l'eau, déjà perturbé, connaîtra des périodes de sécheresse plus longues et en corolaire un manque d'eau pour satisfaire tous nos besoins ;
- les pluies seront plus intenses avec des risques plus élevés d'inondations et de cyclones plus fréquents qui gagneront en intensité.

Face à tous ces dangers comment aménager ? Jusqu'à quelle altitude pourra-t-on encore construire ? Comment adapter les constructions existantes et à venir sans qu'elles ne soient énergivores ? Dans ce contexte, la commission observe que la révision du SAR actuel est une vraie opportunité pour mener une stratégie d'adaptation à ce changement climatique, car les choix qui seront faits dépasseront très largement le cadre du SAR et impacteront durablement notre île durant plus de 50 ans ; soit au moins jusqu'à 2100 où les scénarios les plus alarmistes prévoient un réchauffement à + 4°.

Au sujet de l'espace rural réunionnais, la commission souligne qu'il est important de penser la structuration de cet espace avec un prisme dépassant la seule dichotomie Hauts/Bas, maintenant ainsi le territoire des Hauts comme espace résiduel des Bas. En effet, les inter relations Hauts/Bas ne sont plus à démontrer, les impacts mutuels, tout autant. Aussi, elle espère que la révision du SAR permettra de changer de perspective et inscrira les Hauts dans une réflexion globale du territoire. De plus, elle observe que la fin de la mission du Secrétariat général des Hauts (SGH) au 31/12/2023 et la mise en place d'un futur observatoire des Hauts, attestent du délitement d'une gouvernance partagée sur l'espace rural depuis plus de 40 ans. Au regard de cette fin de mission du SGH, dont l'ambition reposait sur des principes d'approches transverses

¹¹ Voir BA 2023 Région Réunion p.206

du développement territorial et d'animation partenariale avec un maillage multi acteurs, la commission s'interroge globalement sur la capacité des institutions à entretenir un espace de débat et du *faire ensemble* en faveur du développement de notre île, au-delà des compétences et de l'appartenance institutionnelle des acteurs.

IV - Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie citoyen

La commission salue l'avancée et la finalisation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui sera prochainement approuvé par la collectivité régionale. Elle note également avec intérêt la création d'un GREC local (Groupe régional d'experts sur le climat) et d'un observatoire du littoral, disposition en lien avec les travaux du Conseil sur l'adaptation au changement climatique. Le CCEE sera donc très attentif à leur mise en place en 2024.

Au sujet de la sécurisation et de l'amélioration du cadre de vie du citoyen, la commission suggère à la collectivité Régionale d'accélérer les opérations de potabilisation de l'eau en y allouant des financements conséquents.

Par ailleurs, l'examen du bilan d'activités 2023 montre que 60,34% des sites Emplois-Verts sont touristiques. Aussi, la commission souhaite une évolution du dispositif avec une meilleure coordination entre la Région et les différents acteurs du tourisme du territoire afin de mieux définir les sites prioritaires sur la base d'une cartographie à actualiser et faire évoluer. Cette concertation permettrait d'atteindre de meilleurs objectifs que ceux relevés en 2023 où 35 sites touristiques seulement ont été valorisés sur une cible initiale fixée à 100. À cet égard, la commission suggère que des moyens financiers plus importants soient alloués à la poursuite du dispositif Emplois-Verts. Ces financements permettraient de structurer la filière sur une démarche de « contrat de filière » incluant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en permettant aux bénéficiaires de devenir de véritables acteurs de la protection de l'environnement grâce à des formations professionnalisantes.

V - Atteindre l'autonomie énergétique

D'une façon globale, la commission relève que La Réunion reste toujours très dépendante à l'importation en énergies fossiles avec un taux de 85,8% en 2022¹². L'importation de biomasse solide (pellets de bois) en provenance du Canada ou d'Australie ou de biomasse liquide d'Europe (biodiésel) dans le cadre de la conversion des centrales thermiques¹³, n'inversera pas cette tendance. Aussi, la commission aurait apprécié disposer de données plus précises concernant le coût de cette dépendance énergétique dans ce bilan d'activités.

Dans le même temps, elle regrette que les objectifs du programme SLIME¹⁴, visant à aider les foyers les plus modestes à lutter contre la précarité énergétique, n'aient pas été atteints¹⁵ et souhaite que les objectifs 2025 soient doublés. La commission recommande à la collectivité régionale d'élargir son accompagnement dans la lutte contre la précarité énergétique à tous les Réunionnais et à poursuivre l'aide à la rénovation énergétique des logements. Cependant, elle constate avec satisfaction que le nombre d'actes concernant l'accompagnement des citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement dans le cadre du programme SARÉ¹⁶ est en nette amélioration pour 2023. 11 104 dossiers traités pour une cible fixée à 10 500 (+ 604 d'écart bilan-cible).

¹² Source Energies Réunion. Bilan énergétique de La Réunion 2022

¹³ Centrales thermiques à charbon et au fuel lourd

¹⁴ Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

¹⁵ 3 370 foyers sur une cible fixée à 5 000

¹⁶ Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Axe 2

Le Développement économique : par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

La commission note l'effort manifeste de la collectivité en cette 2nde année d'exercice d'afficher un compte administratif en progression sur les 3 axes fondamentaux du projet de la mandature dont celui du développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons regroupant le soutien aux industries de l'image et au secteur du numérique. Pour cet axe, la collectivité régionale a, en effet, un budget accru de 23% pour un montant de 71 millions d'euros faisant de l'action économique le 3e poste de dépenses de la collectivité soit 16% du budget total d'investissement et de fonctionnement incluant les fonds européens). Et ce dans une volonté manifeste de rigueur budgétaire afin de ne pas augmenter la pression fiscale ni d'accroître le niveau d'emprunt.

I - Soutenir l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel

La commission salue les efforts constants de la collectivité qui, par le biais de la Direction de l'attractivité du territoire (DAT - ex DIDN), s'évertue à poursuivre la structuration de son soutien à la filière des industries de l'image. Cela se traduit par la définition de trois axes stratégiques s'appuyant sur les conclusions des États généraux des industries de l'image organisés par la collectivité à la demande des acteurs de la filière en octobre 2022 :

- accompagner l'acquisition et le développement de compétences ;
- soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et des jeux vidéo ;
- accroître la visibilité des films et jeux vidéo.

La création de la Maison de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéo et d'un volet consacré à la coproduction de films sont deux actions concrètes issues des préconisations des états généraux et qui sont très attendues par les acteurs de la filière.

Cependant s'agissant du niveau de réalisation du budget 2023, le taux d'utilisation des crédits en fonctionnement est en baisse de 23,7% par rapport à 2022 (701 527 € de CP en 2023 contre 919 482 € de CP en 2022) alors même que l'autorisation d'engagement de fonctionnement a été augmentée de 9,6 % (830 473 € en 2022 contre 909 872 € en 2023).

Le taux de réalisation des crédits en investissements a augmenté de 35,1% par rapport à 2022 (4 458 508 € en 2023 contre 3 299 425 € en 2022), l'autorisation d'engagement a évolué de + 1,9% (5 105 586 € en 2023 contre 5 012 200 € en 2022).

La Région affiche un budget réalisé de 5 160 035 € dont 701 527 € de CP en fonctionnement et 4 458 508 € de CP en investissement. La commission ne dispose cependant pas de données chiffrées suffisantes afin de pouvoir identifier la source de cette baisse de l'utilisation des crédits en fonctionnement faute de décomposition de la répartition des dépenses équivalente lors du CA-BA 2022.

A. Volet “Accompagner l’acquisition et le développement de compétences”

Parmi le récapitulatif des actions de l’Agence du Film Réunion (AFR), la commission s’interroge sur les chiffres relatifs aux projections. S’agit-il de séances organisées uniquement par l’AFR ou également par DOC OI/Cinéastes de La Réunion ?

Au regard de l’évaluation de cet axe, et malgré les efforts manifestes de la DAT d’accentuer et structurer “le soutien à l’accompagnement et le développement des compétences”, la commission suggère une meilleure distinction entre les actions spécifiques au cinéma et à l’audiovisuel et celles dédiées au jeu vidéo. L’affichage actuel ne permet pas véritablement d’identifier toutes les actions et les porteurs de projets correspondants. Dans le cadre de l’évolution de la structure "Agence Film Réunion" et de l’intégration de la composante "jeu vidéo" au sein de la nouvelle "Maison du cinéma et des jeux vidéo", la commission recommande d’établir un plan d’action spécifique et distinct pour le secteur du jeu vidéo. La commission exprime le besoin d’identifier les actions concrètes et les objectifs qui permettront de structurer efficacement les acteurs économiques de la filière jeu vidéo. La commission s’interroge notamment sur les temps d’échanges dans le cadre des ateliers avec les professionnels de la filière en août dernier.

Par ailleurs, la commission s’interroge sur l’absence dans le bilan, de mention à Talents La Kour, dispositif pourtant inscrit dans la convention CNC-État-Région. L’association Cinékour a, en effet, accompagné avec succès dix cinéastes lors d’une résidence de six semaines et de deux rencontres professionnelles. À l’issue de cette session de travail, ces professionnel.les ont présenté leurs projets de court métrage de fiction, en prises de vues réelles et animation, à La Réunion et à Paris, en 2023. Notons également que cette promotion affichait, pour la première fois, la parité femmes-hommes, donnée à laquelle le CCEE est particulièrement attentif. Pour cela, la commission audiovisuel et numérique encourage la DAT à apporter de la vigilance sur les questions d’égalité et de parité dans les filières qu’elle accompagne et soutient, notamment le cinéma.

Enfin, la commission tient à signaler que dans le cadre de l’installation d’un campus Rubika à La Réunion, l’équipe opérationnelle de l’école en cours d’installation a pu rencontrer des difficultés dans les discussions avec les services de la Région compétents dans l’attribution des bourses régionales aux étudiants.

Au chapitre de l’accompagnement de l’acquisition et du développement de compétences, ce campus représente une opportunité unique de renforcer le secteur de la formation dans les Industries culturelles et créatives (ICC) au niveau régional et national. Cependant, à ce jour, aucune bourse régionale n’a été attribuée aux élèves.

La commission souhaite donc attirer l’attention sur cette situation et encourage vivement à améliorer le dispositif d’accompagnement régional, tant en ce qui concerne le degré de participation financière aux frais de scolarité que la relation avec les écoles.

Cet ajustement est essentiel pour garantir l’accès des jeunes talents aux formations d’excellence sur notre territoire.

B. Volet “Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéo”

La commission se réjouit du bilan positif relatif au nombre de jeux vidéo soutenus :

- 90 % de projets soutenus par rapport aux objectifs des OB 2023,
- 8 projets soutenus pour un montant de 103 000 € en 2022 contre 19 soutenus en 2023 pour 145 000 €. Elle souhaite cependant souligner le faible nombre de commissions de sélection de projets, les longs délais d’attente entre chacune d’elles et le versement des aides, toute la procédure pouvant s’étaler sur une année.

Bien que le niveau de soutien régional aux créateurs de jeux vidéo soit très satisfaisant et ambitieux au regard de celui d'autres régions hexagonales, le recours aux fonds privés reste indispensable afin de boucler le financement de projets.

Et contrairement à la production audiovisuelle et cinématographique, il reste très difficile pour les créateurs de jeux vidéo de mener plusieurs projets de front et disposer d'un fonds de roulement solide.

La spécificité de ce modèle économique permet trop rarement aux créateurs locaux de prétendre aux aides du CNC outre-mer au vu du nombre de projets souvent insuffisants pour la tenue d'une commission. En 2023, sur une dizaine de dossiers déposés aucun n'a pu être présélectionné. En 2024, un seul dossier a pu bénéficier du dispositif CNC d'aide à la filière jeux vidéo.

La collectivité pourrait, dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, accompagner, dans leur développement, de jeunes entreprises issues des filières jeux vidéo mais également cinéma et audiovisuel, à la manière de la Direction des affaires culturelles Réunion (État) et son programme de développement des entreprises culturelles.

Cela permettrait aux porteurs de projets d'être moins tributaires des délais d'instruction et garder une constance dans leur processus de création rendu de ce fait plus viable à moyen et long terme. La commission encourage également les services de la Région à achever la dématérialisation complète des demandes d'aides pour la filière jeux vidéo à l'instar de la filière cinéma et audiovisuel, rendant ainsi les démarches plus efficaces pour tous.

La commission a apprécié l'encart détaillant quatre exemples de projets soutenus dans le cadre du fonds de soutien, mais estime qu'il gagnerait à être enrichi d'autres exemples, un projet de film d'animation, un projet de court métrage et un projet de jeu vidéo, démontrant ainsi la grande diversité du panel de création des ICC présentes et soutenues à La Réunion.

Elle félicite le travail de refonte des dispositifs d'aides régionales vivement appréciés par les acteurs de la filière, et espère que ces mesures viendront booster leur dynamisme. Cependant, la commission note que le bilan 2023 ne fait pas mention de la nécessaire consultation des producteurs quant à la refonte du niveau de plafond par nombre de projets actuellement inadapté à la réalité des entreprises. Elle souhaite donc que la révision de ce Fonds de soutien et l'évolution de son cadre d'intervention se fassent en concertation avec les acteurs de la filière.

Concernant le prochain contrat de filière, la commission souhaite également attirer l'attention de la collectivité sur l'émergence des primo-arrivants (jeunes cinéastes et jeunes producteurs) et sur l'éducation à l'image, champs qui devront être pris en compte dans ce document cadre, en s'appuyant sur les différentes expertises des acteurs du territoire.

Enfin la commission félicite la collectivité pour sa démarche innovante concernant le Fonds de soutien aux webtoons dont il faut soutenir l'émergence. Elle espère toutefois que la collectivité saura constituer un jury expert pour les commissions de sélection des projets au regard du périmètre exigü de cette nouvelle économie recensant très peu d'acteurs. Ce format nécessite un accompagnement adapté propice à une filière montante encore loin de l'envergure et de la longévité la filière cinéma/audiovisuel.

C. Volet « Accroissement de la visibilité des films et jeux vidéo produits localement »

La commission se réjouit de l'intégration de la notion de visibilité dans le développement des filières notamment du cinéma, avec le soutien au travail de La Kourmétragerie, attestant du dynamisme de la création cinématographique du format court sur le territoire et son rayonnement local, mais également sur le plan national et international.

L'évaluation de ce volet souligne cependant plusieurs faits importants à savoir :

- la nécessité de poursuivre les actions de diffusion de films et d'éducation à l'image, qui bien qu'en baisse en 2023 sur l'action "ciné-clubs : cinéma et citoyenneté" du fait de la

baisse de participation des établissements, connaissent un intérêt grandissant chez les jeunes. Ils y trouvent là des ressources pour aiguiser leur esprit critique, forger leur citoyenneté, renforcer leurs représentations identitaires et culturelles, susciter des idées de parcours d'orientation et des envies de professionnalisation voire des vocations ;

- la pertinence du soutien à la production des télévisions locales qui a donné lieu à l'accompagnement de 17 œuvres en 2023, contribuant ainsi à la visibilité des productions audiovisuelles locales qui restent encore trop peu nombreuses à l'écran.

La commission déplore cependant le retrait d'Antenne Réunion du dispositif, la chaîne ne souhaitant pas s'impliquer dans l'écosystème de la création audiovisuelle et cinématographique ;

- le développement nécessaire de véritables espaces d'échanges B to B¹⁷ et B to C¹⁸ pour les acteurs de la filière jeux vidéo tant par leur accompagnement à l'export vers des salons nationaux et internationaux incontournables du secteur que par la véritable création d'un salon réunionnais d'envergure régionale pour la zone océan indien.

Néanmoins, la commission estime que la structuration de la filière jeux vidéo ne peut se résumer à la mise en place de salons. Gageons que la mise en place prochaine d'un comité de filière, animé peut-être par la future Maison du cinéma et des jeux vidéo, permettra la définition d'axes de travail et de fiches action dans le cadre d'un contrat de filière conformément à celui en préfiguration pour la filière cinéma et audiovisuel ou ceux du secteur du spectacle vivant et de la filière numérique.

II - Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales

La commission prend acte du bilan de la collectivité régionale sur le volet du numérique avec des taux de réalisation de 62% pour le fonctionnement avec 807 078 € et 84% pour l'investissement avec 5 019 568 €. La commission ne peut que se réjouir de l'achèvement de la mise en œuvre du contrat de filière 2020-2023 avec notamment le déploiement du Très Haut Débit sur près de 98% du territoire d'ici la fin 2024.

S'agissant du prochain contrat de filière, la commission prend acte avec intérêt des axes de la Stratégie régionale numérique validés par la collectivité en septembre 2023, parmi lesquels figurent l'inclusion numérique, le numérique au service du développement économique et la maîtrise des enjeux de l'intelligence artificielle.

Elle regrette néanmoins que le dispositif Kap Numérik, qui affiche un bilan sans précédent (+ 58% d'entreprises soutenues par rapport à 2022 avec 2756 entreprises bénéficiaires suite à un afflux de demandes inédit), ne soit accessible aux entreprises du secteur du numérique ne réalisant pas de site internet. L'obstacle du code APE exclut de fait un certain nombre de sociétés qui ont également besoin de soutien au développement de leur activité web, les acteurs de la filière numérique n'étant pas tous en mesure de mettre en ligne leur propre site Internet. La commission suggère que le prochain contrat de filière prenne plutôt en compte les statuts de l'entreprise afin d'élargir le champ éligibilité et d'équité.

Concernant le Pass numérique, la commission se réjouit de la poursuite du dispositif malgré la liquidation d'#APTIC¹⁹, société coopérative d'intérêt collectif, qui est le partenaire technique national. Elle reste cependant attentive à la solution de remplacement qui sera mise en œuvre par la collectivité. Ce dispositif d'inclusion numérique concernant plus de 200 000 Réunionnais, il serait judicieux de définir une solution capable d'accueillir d'autres commanditaires (publics ou privés) tout aussi, sinon plus concernés que la Région Réunion qui a été pratiquement seule à

¹⁷ Business to Business

¹⁸ Business to Consumer

¹⁹ Application pédagogique des technologies de l'information et de la communication

œuvrer jusqu'à présent dans ce sens (*une seule autre action timide sur le territoire - 500 carnets pour autant de bénéficiaires - à l'initiative de Pôle emploi / France Travail*).

Enfin, la commission prend acte de la poursuite des démarches régionales sur la promotion de l'open data et la cybersécurité indispensables pour le territoire.



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***L'approbation du Plan régional de prévention et de
gestion des déchets (PRPGD) et son rapport annuel***

Assemblée plénière du 26 juin 2024

Par courrier en date du 7 juin 2024, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement a été saisi par le Conseil régional sur l'approbation du Plan régional de prévention et de gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion et son rapport environnemental.

En préambule, le CCEE se félicite de voir arriver à sa phase de validation le dossier du PRPGD pour lequel il a émis des remarques et préconisations à chaque phase de son élaboration.

En effet, au travers de ses différents avis concernant les documents budgétaires de la collectivité, le CCEE n'a eu de cesse de rappeler au Conseil régional l'impérieuse nécessité de mettre en place le PRPGD afin de fixer les objectifs en matière de gestion des déchets (voir les orientations budgétaires 2021 et 2022). En outre, peu avant la crise COVID, le Conseil a souhaité rencontrer le SYDNE (Syndicat intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion), qui lui a exposé sa stratégie de traitement des déchets ménagers.

Dans son avis sur le bilan d'activité 2021, il a salué la relance de l'élaboration du Plan, dont les travaux avaient démarré en 2017, qui s'inscrit pleinement dans la perspective ambitieuse du « zéro déchet » à l'horizon 2030.

Enfin, en octobre 2023, le CCEE a été saisi concernant l'arrêt du PRPGD qui a été arrêté par l'Assemblée plénière du Conseil régional le 03/11/2023²⁰.

La phase de consultations et d'enquête publique étant achevée, le CCEE décide de prendre acte du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de La Réunion et de son rapport environnemental.

²⁰ Voir avis CCEE sur l'arrêt du projet du PRPGD (octobre 2023)